

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 novembre 2014

Handirect, entreprise adaptée dans le tertiaire, à Angers

Depuis le 3 novembre, la société propose ses services aux professionnels

Première entreprise adaptée des Pays de la Loire spécialisée dans l'externalisation de services administratifs et reconnue pour son efficacité économique par la DIRECCTE Handirect ouvre une agence à Angers. La société fournit tous types de travaux de la saisie à l'expédition de documents aux sociétés, collectivités, commerces, associations...*

Émanation d'Handirect Nantes (depuis 2007), la SARL vient d'ouvrir un nouvel établissement au 122, rue du Château d'Orgemont avec à sa tête un spécialiste (Romain Destaminil) et un collaborateur en situation de handicap. « Depuis plusieurs années, nous travaillons pour des professionnels du 49. Nous réalisons des saisies et frappe de documents, mise sous plis, routage, opérations de téléphonie... Pour être encore plus proches d'eux, nous avons décidé de nous installer en Anjou » précise Éric Leroy, directeur commercial. Forte de son expérience, la société d'économie sociale et solidaire projette de porter l'effectif à quatre personnes à Angers d'ici 3 ans. « Nous voulons prouver que tous nos collaborateurs sont "Handi-capables" », précise avec un sourire malicieux Dominique gérante de l'ensemble de la succursale.



Le concept Handirect a déjà séduit plus de 210 clients, de la TPE à la société cotée au CAC 40. Les souscripteurs apprécient, outre l'économie de coûts, la disponibilité de leur fournisseur. « Avec eux, on est toujours livré dans les temps. Ils connaissent sur le bout des doigts leur métier. C'est le plus qui les caractérise », témoigne Michel, entrepreneur angevin. Le sérieux et l'efficacité ont permis de décupler le chiffre d'affaires. Il est passé de 37 K€ en 2008 et devrait atteindre les 400 K€ en 2014. La structure emploie 6 personnes.

Réceptive à la compétence, la DIRECCTE* a attribué en juin 2013 à Handirect Nantes le statut d'entreprise adaptée. Concrètement, cet agrément permet à tous les employeurs de plus de 20 salariés qui ont obligation d'embaucher 6 % de personnes handicapées de déduire jusqu'à 50 % du montant de leurs obligations. « Pour nous, qui employons plus de 80 % de personnes en situation de handicap en production, ce statut permet à nos clients de réduire leur taxe Agefiph ou Fiphfp pour les établissements publics ». Le concept national, né en 1996, regroupe 18 agences réparties sur l'ensemble du territoire et emploie 85 personnes dont 64 handicapées.

*Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi

Contact Presse : Christophe Tricart. Tél. : 06 43 69 97 90



Handirect-Services – Espace Arobase 1, 122 rue du Château d'Orgemont, 49000 Angers
Tél. : 02 52 35 10 35 - angers@handirect.com – www.handirect.com